



Direction Emploi et Développement des  
Compétences

Décision n°2022-729

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de coordonnatrice du volet métropolitain du PLUM à la direction Stratégie et territoires

Réf. : 4.2.5

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la loi du 26 janvier 1984, notamment son article 136, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction stratégie et territoires, un emploi de coordinateur du volet métropolitain du PLUM va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant : Sous la responsabilité du responsable service Études et Planification,

**Piloter le volet métropolitain des évolutions du PLUm (législatives, réglementaires ou issues d'une stratégie de politique publique) en termes de contenu**

- piloter et animer la traduction réglementaire des stratégies métropolitaines
- coordonner les préconisations d'évolution concernant le règlement écrit et proposer les arbitrages
- coordonner la production des pièces modifiées aux phases clés des procédures
- piloter les mises à jour annuelles du PLUm
- contribuer à l'organisation de l'enquête publique et au suivi des relations avec la commission d'enquête

**• Contribuer à la concertation préalable et la communication sur la stratégie territoriale auprès des partenaires de la Métropole et des usagers-citoyens**

- contribuer à l'organisation à l'échelle de la Métropole des ateliers citoyens sur le volet forme urbaine
- contribuer à l'organisation à l'échelle de la Métropole des ateliers avec les partenaires sur le volet forme urbaine (Conseil Métropolitain des Acteurs Economiques, Fédération de la Promotion Immobilière, Ordre des Architectes, CAUE, etc) avec l'appui de l'animateur du réseau des ADS
- faire la synthèse des propositions citoyennes et des propositions des partenaires sur volet forme urbaine, élaborer les préconisations, proposer les arbitrages

**• Contribuer au suivi des évolutions réglementaires des autres documents de planification urbaine pour garantir la cohérence avec le PLUm**

• **Piloter les études spécifiques de portée métropolitaine pour l'approfondissement de certaines orientations du PLUm ou de bilan d'application de celui-ci**

Être référent sur le règlement écrit et assurer un appui technique auprès de l'animateur du réseau des ADS

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de coordinateur du volet métropolitain du PLUM à la direction Stratégie et Territoire du département urbanisme et habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **17 AOUT 2022**

Pour la Présidente,

La Vice-Présidente déléguée

Elisabeth LEFRANC

mis en ligne le :

**18 AOUT 2022**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20220817-2022\_729DEC-AU  
Date de télétransmission : 18/08/2022  
Date de réception préfecture : 18/08/2022